



## Crèche Communale

### Description

**Places disponibles à la Crèche communale !**

[www.ville-bellefontaine.fr](http://www.ville-bellefontaine.fr)



*[www.ville-bellefontaine.fr](http://www.ville-bellefontaine.fr)*



# Parents, bonne nouvelle :

**DES PLACES DISPONIBLES À LA  
CRÈCHE DE BELLEFONTAINE !**

Inscrivez votre enfant  
dès maintenant !



Un cadre rassurant pour vous,  
un **espace d'éveil** pour votre enfant

## POURQUOI CHOISIR NOTRE CRÈCHE ?



### UN VÉRITABLE ESPACE EXTÉRIEUR

Pour jouer, découvrir et s'épanouir en toute liberté



### UN ENVIRONNEMENT RICHE ET STIMULANT

Jeux variés et matériel adapté à chaque âge pour favoriser l'éveil



### DES HORAIRES PENSÉS POUR LES PARENTS

Accueil flexible de 6h30 à 17h30 pour s'adapter à votre quotidien



### UN CADRE SÉCURISÉ ET ENCADRÉ

Des contrôles réguliers pour garantir le bien-être de votre enfant



### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DÈS LE DÉPART

Un temps d'échange et une visite pour répondre à vos besoins



### UNE CRÈCHE PROCHE DE VOUS

Située à seulement 1 minute du bourg



### UN ACCÈS FACILE ET PRATIQUE

Parking réservé pour déposer votre enfant en toute sérénité



Parce que chaque enfant  
mérite de grandir dans un  
environnement bienveillant et  
adapté à son rythme



Un équipe bienveillante  
des enfants et de leurs parents





La crèche municipale de Bellefontaine dispose actuellement de places disponibles pour **accueillir vos tout-petits** dans un cadre sécurisé, bienveillant et adapté à leur épanouissement.

- Un espace extérieur pour jouer et découvrir
- Des activités diverses adaptées à chaque âge
- Une équipe attentive et qualifiée
- Des horaires pensés pour faciliter le quotidien des parents
- Un accueil personnalisé dès l'inscription

Offrez à votre enfant un environnement stimulant où il pourra grandir, apprendre et s'épanouir en toute sérénité.

• Située à proximité du bourg de Bellefontaine

• Renseignements et inscriptions : 0696 73 63 68 / [s.martel@ville-bellefontaine.fr](mailto:s.martel@ville-bellefontaine.fr)

## Missions et objectifs généraux de la Crèche Communale

La Crèche Communale de Bellefontaine est une structure de 40 places accueille collectivement et dans des conditions optimales les enfants âgés de 2 mois à 4 ans. L'encadrement se fait par des professionnels qualifiés, qui assurent le bien-être, la santé, la sécurité et le développement des enfants.



## Activités

La Crèche Communale de Bellefontaine propose trois types d'accueil :

- L'accueil régulier Ã temps complet,
- L'accueil régulier Ã temps partiel,
- L'accueil d'urgence.



---

## Contacts du service

### Crèche Communale de Bellefontaine

Rue Mgr Varin de la Brunelière  
97222 BELLEFONTAINE  
0596 73 63 68  
0596 55 07 32  
creche@ville-bellefontaine.fr

### Directrice : Stéphanie MARTEL

0696 86 36 61  
s.martel@ville-bellefontaine.fr

## Horaires d'ouverture au public

Les enfants sont accueillis, de septembre à juillet, tous les jours de 06h30 à 17h30 sauf les week-ends et jours fériés.

7 à 8 semaines de fermetures annuelles sont prévues suivant un calendrier établi à l'avance et communiqué aux familles (carnaval, août et Noël). Il est possible que la crèche soit fermée sur décision de Mr le Maire pour des raisons particulières (épidémie, risque météorologique, journée de concertation...)

## Demande d'inscription et admission

La demande d'inscription d'un enfant est formulée par l'un des deux parents exerçant l'autorité parentale.

Elle est adressée au Maire et transmise soit au secrétariat général de la mairie ou directement auprès de la directrice de l'établissement.

Les dossiers de demande d'inscription sont examinés par la directrice et l'adjointe de la petite enfance avec une attention particulière afin de proposer une réponse adaptée à chaque demande en fonction des disponibilités de la structure.

Les places sont attribuées en fonction des critères suivants :

- Date de demande Résidence principale sur la commune de Bellefontaine,
- Activité professionnelle du ou des parent(s),
- Situation sociale particulière (enfance en danger, jeunes parents...).

Les familles reçoivent par courriel la décision d'admission ou de refus d'admission.

**En cas d'admission** : le courrier précise la date d'entrée de l'enfant. Les familles doivent



---

confirmer cette admission dans un délai de 15 jours.

**En cas de refus d'admission :** les familles confirment leur vœux être placés sur la liste d'attente. Le dossier est conservé et réétudié lors d'une prochaine commission.

## Documents pour l'inscription

Liste complète des pièces à fournir : [Télécharger le document](#)

Fiche de Pré-inscription : [Télécharger le document](#)

Règlement de fonctionnement : [Télécharger le document](#)

[www.ville-bellefontaine.fr](http://www.ville-bellefontaine.fr)

